

- > Audioprothésistes
- > Ocularistes autorisés

Correction de l'infolettre 082 – Vos états de compte prennent le virage numérique

1 Messagerie sécurisée

Veillez noter que l'accès vous a été donné automatiquement, ainsi qu'à votre personnel administratif à qui vous aviez déjà délégué les accès au Service en ligne des aides techniques (SELAT) en date du 21 juin 2023. Ainsi, vous n'avez pas à remplir de formulaire pour déléguer l'accès à vos états de compte.

Vous pourrez déléguer l'accès à votre messagerie sécurisée à votre personnel administratif en effectuant une nouvelle demande d'accès au SELAT au moyen du formulaire [Demande d'accès aux services en ligne – SELAT et messagerie sécurisée](#) (4135). Ce formulaire a été modifié pour y inclure la case *États de compte*.

Tout nouveau dispensateur de services qui souhaite déléguer l'accès à sa messagerie sécurisée à compter du 21 juin 2023 doit remplir le formulaire 4135.

2 Retrait de l'accès à la messagerie sécurisée

Si vous désirez faire retirer l'accès à votre messagerie sécurisée à un membre de votre personnel administratif, vous devez nous transmettre un courriel à services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca. Indiquez les informations suivantes :

- Objet du courriel : Retirer les accès à la messagerie sécurisée;
- Votre prénom, votre nom et votre numéro de dispensateur;
- Prénom et nom de la personne à qui vous voulez retirer l'accès;
- Son numéro d'utilisateur commençant par CE.

Nous vous confirmerons la prise en charge de votre demande dans un délai de 24 à 48 h ouvrables. Aucun autre suivi ne sera fait.